

COMMUNE DE SAINT MAURICE EN GOURGOIS

Séance du 01 juillet 2022

Date de la convocation: 24/06/2022

Membres en exercice :

19

L'an deux mille vingt-deux et le premier juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard BONNET

Présents : 16

Votants: 16

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 1

Présents : Bernard BONNET, Iwan MAYET, Hélène BRUNON, Cédric PATOUILLARD, David PERRIN, Murielle FAURE, Françoise MOLLARET, Thierry GUYON, Anne-Marie MERLE, Elisabeth PELLISSIER, Giovanni GUARNERI, Gilles FOUILLOUX, Stéphanie BARDOTTI, Catherine DIOLOGENT, Hélène GATTE, Sébastien CREPET

Représentés:

Excusés: Frédéric REYMONDON, Frédérique RODRIGUEZ, Jocelyne FAURE

Absents:

Secrétaire de séance: Hélène BRUNON

Objet: Election d'un Adjoint suite à la démission de M. MAYET Iwan - DE_2022_030

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-2, L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération du 23 mai 2020 portant création de cinq postes d'adjoint au maire,

Vu la délibération du 23 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu la lettre de démission de la charge d'adjoint au maire de Monsieur MAYET Iwan, 3^{ème} Adjoint,

Vu la lettre de Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison acceptant la démission des fonctions de 3^{ème} Adjoint de Monsieur MAYET Iwan.

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération

Article 1^{er} : décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau le même rang que l'adjoint démissionnaire à savoir le 3^{ème} rang des adjoints au maire.

Article 2 : procède à la désignation du 3^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Est candidat : **Monsieur PATOILLARD Cédric**

Nombre de votants : **16**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **16**

Nombre de bulletins blancs : **1** et nuls : **0**

Nombre de suffrage exprimés : **15**

Majorité absolue : **8**

Ont obtenu : **Monsieur Cédric PATOILLARD** Nbre de voix : **15**

Article 3 : Monsieur Cédric PATOILLARD est désigné en qualité de 3^{ème} adjoint au maire.

A Saint-Maurice-en-Gourgois le 1er juillet 2022

Le Maire

